



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 27/11/2020

LA PREFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE : LE PREFET AUTORISE L'OUVERTURE DEROGATOIRE DES COMMERCES LES 4 PROCHAINS DIMANCHES EN SARTHE

Le président de la République a annoncé, mardi 24 novembre, des premières mesures d'allègement du confinement. Dès ce samedi 28 novembre 2020, une grande partie des commerces pourra accueillir de nouveau du public, dans les conditions définies par le protocole sanitaire élaboré de manière concertée entre l'État et les acteurs économiques concernés.

A la suite de ces annonces, des demandes d'ouvertures dérogatoires le dimanche ont été adressées au préfet de la Sarthe, par des chefs d'entreprises de plusieurs communes du département, couvrant l'ensemble des secteurs d'activités de commerce autorisé. Ces demandes prennent en compte à la fois la perte d'activité connue par ces secteurs et la nécessité d'élargir les temps d'ouverture pour limiter les concentrations des consommateurs dans les commerces, du fait d'un protocole sanitaire renforcé.

Le préfet a réuni ce vendredi 27 novembre 2020, les représentants des employeurs et des salariés, ainsi que la chambre de commerce et d'industrie, celle des métiers et de l'artisanat, et les associations des maires du département, pour recueillir leurs propositions sur ces demandes.

Lors de ces échanges, un consensus s'est dégagé, chacun des partenaires prenant acte du caractère inédit de la situation sanitaire et économique. Les représentants des commerçants ainsi que les organisations syndicales ont indiqué leur accord avec une ouverture dérogatoire, à titre exceptionnel, les 4 prochains dimanches. L'arrêté pris par le préfet fixe l'heure de fermeture au plus tard jusqu'à 20 h.

Le préfet a donc pris dès ce soir un arrêté dans ce sens, afin que les commerçants qui le souhaitent puissent préparer cette ouverture, en accord avec leurs salariés et dans le respect des prescriptions habituelles du code du travail.

Cet arrêté sera publié demain au recueil des actes administratifs et consultable sur le site de la préfecture.